

# **Conseil d'arrondissement**

**du 27 avril 2017**

**Paris 2<sup>e</sup>**

**\*\*\*\*\***

## Ordre du jour

- 1 – 022017020 Désignation du ou de la secrétaire de séance.**
- 2 – 022017021 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2017.**
- 3 – 2017 DEVE 86 Communication sur le lancement d'un appel à projets "éducation et enseignement de la biodiversité" - subventions.**
- 4 – 022017022 Élection d'un-e président-e "ad-hoc" pour l'examen et le vote du compte administratif 2016.**
- 5 – 022017023 Adoption du compte administratif 2016 de l'état spécial du 2e arrondissement.**
- 6 – 2017 DAE 197 Subvention (1 800 euros) à l'association Village des Panoramas pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (2e)**
- 7 – 2017 DASCO 14 Divers lycées municipaux publics parisiens - Subventions (25.329 euros)**
- 8 – 2017 DASCO 76 Lycées municipaux - Subventions d'équipement (386 633 euros)**
- 9 – 2017 DASCO 71 Subventions (994.937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP**
- 10 – 2017 DJS 173 Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes**
- 11 – 2017 DJS 166 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne (12e)**
- 12 – 2017 DPE 31 Convention de versement d'une subvention de la métropole du Grand Paris pour l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires des ménages à Paris (2e et 12e)**
- 13 – 2017 DAC 486 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie (2e)**

*La séance du Conseil d'arrondissement est ouverte à 19 heures 05.*

**M. Jacques BOUTAULT** donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Il m'a été demandé notamment par Catherine MICHAUD – et je l'en remercie – de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de Xavier JUGELÉ, le policier assassiné il y a quelques jours sur les Champs-Élysées.

Je tenais, en ce début de Conseil d'arrondissement, à dire que c'est bien volontiers que j'ai accepté cette demande, puisque nous avons, chacune et chacun d'entre nous, été durement éprouvés, voire choqués et écoeurés, par cet odieux et lâche attentat perpétré le 20 avril dernier sur les Champs-Élysées à Paris, attentat perpétré contre un fonctionnaire de police qui a été abattu froidement par un individu se réclamant du djihadisme.

Cet acte barbare a coûté la vie à Xavier JUGELÉ, gardien de la paix, et blessé deux de ses collègues.

Après l'hommage national qui a eu lieu mardi matin en présence du Président de la République, le Conseil de Paris a rendu hommage à Xavier JUGELÉ mardi après-midi. Nous souhaitons à notre tour, en tant qu'élus d'arrondissement, lui rendre hommage et témoigner ainsi de notre solidarité à l'égard de l'ensemble des fonctionnaires de police qui paient un lourd tribut pour notre protection.

Au nom du conseil d'arrondissement, et de tous les Parisiennes et Parisiens du 2e arrondissement, j'adresse mes condoléances à sa famille, à son compagnon, à ses amis et à ses collègues. Xavier JUGELÉ a donné sa vie pour nous protéger. Il avait 37 ans. Nous saluons son dévouement, son courage et son engagement. »

*Une minute de silence est observée à la mémoire du policier assassiné.*

**M. Jacques BOUTAULT** constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Il précise que Béatrice BONNEAU a donné pouvoir à Véronique LEVIEUX.

Il indique que, conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, l'affichage du compte rendu de la séance du 16 mars 2017 a été constaté par procès-verbal 21 mars 2017.

### **1 – 22017001 Désignation du ou de la secrétaire de séance**

**M. Jacques BOUTAULT** propose qu'Olivia HICKS soit désignée secrétaire de séance.

*La désignation en tant que secrétaire de séance d'Olivia HICKS est approuvée à l'unanimité.*

## **2 – 022017002 Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

**M. Jacques BOUTAULT** s'enquiert d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

En l'absence de remarque, il propose d'adopter ce document.

*Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016 est adopté à l'unanimité.*

## **3 – 2017 DEVE 86 Communication sur le lancement d'un appel à projets « éducation et enseignement de la biodiversité » – subventions.**

**Mme Dominique DUSSART** précise qu'il s'agit d'une communication (qui ne donnera pas lieu à un vote) sur un appel à projets qui vise à soutenir et à prendre en compte l'environnement en milieu urbain. Lors du dernier conseil d'arrondissement, une communication sur le thème accueillir au jardin a été conduite. Aujourd'hui, il s'agit d'un appel à projets sur l'éducation et l'enseignement de la biodiversité en milieu urbain dont le nouveau plan « biodiversité » sera discuté au Conseil de Paris à l'automne 2017.

**Mme Dominique DUSSART** donne lecture du document de présentation de ce projet consacré à la biodiversité sur le périmètre parisien et à la manière dont on peut la protéger :

La biodiversité urbaine dispense de nombreux services aux citoyens. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de leur cadre de vie et de leur santé, et à la réduction des îlots de chaleur et de la pollution. Elle participe à l'attractivité de la ville et à sa valorisation touristique. Elle remplit une fonction éducative en sensibilisant les enfants et les adultes à la vie naturelle : le développement de l'apiculture en milieu urbain a cette fonction de démonstration d'un service écologique majeur, celui rendu par les insectes pollinisateurs. La présence des arbres contribue à améliorer la qualité de l'air, en particulier en captant les particules fines. Un sol vivant riche en micro-organismes est capable de recycler la matière organique et de réguler les effets des aléas climatiques comme les intempéries. Les zones humides, les écosystèmes fluviaux assurent une régulation du régime des eaux qui protège la ville contre les crues. La qualité des eaux dépend du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, qui peuvent ainsi offrir à la ville une ressource de bonne qualité.

Sur le territoire parisien, la biodiversité est riche d'espaces de nature avec notamment deux bois d'intérêt régional, des réservoirs de biodiversité. Ces espaces abritent des habitats variés où les espèces trouvent refuge, se déplacent, s'alimentent et se reproduisent. 637 espèces de plantes indigènes et 1300 espèces animales ont été observées ces dernières années à Paris. En ville, la biodiversité est aussi, parfois, associée à des espèces encore trop souvent considérées comme « nuisibles » (pigeons...), quand bien même la loi biodiversité de 2016 a fait disparaître cette dénomination du code de l'environnement.

Changer cette perception et faire comprendre aux citoyens que toutes les espèces jouent un rôle au sein de l'écosystème urbain implique une évolution des représentations culturelles et des normes esthétiques. Changer ce regard nécessite de retrouver et renforcer

le contact avec la nature et de réapprendre le rythme des saisons, l'évolution des espèces et des milieux. L'implication de tous est donc décisive pour mieux faire connaître les enjeux de la préservation de la biodiversité et sa richesse à Paris.

Aussi, en lien avec la révision du plan biodiversité et le travail engagé au sein de la mission Animaux en ville, un appel à projets dont le thème retenu est « éducation et enseignement de la biodiversité » a été lancé.

Les associations souhaitant répondre à cet appel à projets pourront le faire jusqu'au jeudi 15 juin 2017 en déposant leurs dossiers de demandes de subvention via le site paris.fr à la rubrique association/SIMPA. Une fois les demandes étudiées, l'attribution des subventions correspondantes sera soumise à votre assemblée à l'automne 2017, en même temps que le nouveau plan biodiversité 2017- 2024. Elles pourront solliciter des subventions de fonctionnement pour soutenir des projets, des actions précises d'animation et/ou demander des subventions d'investissement pour financer des aménagements ou des acquisitions de matériels etc., nécessaires à la réalisation de ces actions, dans le cadre du budget participatif « + de nature en ville » voté par les Parisiens en 2016. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement 2017 pour un montant plafond de 20 000 € au titre des subventions en fonctionnement et sur l'AP 5037 du budget participatif 2016 « plus de nature en ville » pour un montant plafond de 20 000 € à 30 000 € au titre des subventions en investissement.

**M. Jacques BOUTAULT** remercie Mme Dominique DUSSART pour cette présentation au Conseil de Paris qui permet de lancer cet appel à projets en espérant que ce dernier sera fructueux. Il rappelle que ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

#### **4 – 022017022 Élection d'un(e) président(e) « ad hoc » pour l'examen et le vote du compte rendu administratif 2016**

**M. Jacques BOUTAULT** précise que, selon les dispositions de l'article 2121-14 alinéas 2 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où les comptes administratifs du maire sont débattus, le conseil d'arrondissement doit élire son ou sa présidente.

Ainsi, M. Jacques BOUTAULT propose de désigner Mme Véronique LEVIEUX comme présidente en vue de la délibération qui va suivre.

*Mme Véronique LEVIEUX est élue présidente ad hoc pour l'examen et le vote du compte rendu administratif 2016 à l'unanimité.*

#### **5 - 022017023 Adoption du compte administratif 2016 de l'état spécial du 2e arrondissement.**

**Mme Véronique LEVIEUX** donne la parole à Maxime DES GAYETS pour faire cette présentation.

**M. Maxime DES GAYETS** indique qu'il convient aujourd'hui de débattre et de voter le compte administratif 2016, qui retrace pour l'exercice de l'année passée à la fois le montant des crédits ouverts (les reports 2015), des mandatements et le niveau d'exécution de l'état spécial d'arrondissement par rubrique fonctionnelle et par nature de crédit. Il revient donc au conseil d'arrondissement d'examiner la manière dont il a pu dépenser le budget qui lui a été alloué l'année dernière et de constater les crédits qui n'ont pas été consommés et qui sont libres d'emploi pour pouvoir bâtir un budget supplémentaire qui sera présenté au conseil dans quelques semaines. L'examen des comptes est un exercice habituel et annuel pour cette assemblée. Sans entrer dans le détail des résultats figurant dans les tableaux que chacun a eu l'occasion de parcourir, il convient de rappeler que les dépenses de fonctionnement constatées au titre du compte administratif 2016 sont de 1 290 411 €, un montant qui est à peu près stable depuis 2015 puisqu'il était de 1 295 000 €. L'analyse par dotation fait apparaître que 169 372 € ont été consacrés à l'animation locale et aux travaux d'urgence. Il y a donc une légère baisse par rapport à 2015, avec peut-être une variation notable sachant que si en 2015, environ 100 000 € ont été consacrés à la démocratie et à la vie locale, 88 785 € y ont été dédiés en 2016.

S'agissant des travaux d'urgence, 69 769 € ont été dépensés en 2015 contre 80 587 € en 2016.

Les crédits attribués à la démocratie et à la vie locale ont permis de financer notamment quelques initiatives comme les conférences de l'université populaire, les lectures par la Scène du Balcon, les concerts de musique acousmatiques de Motus, les week-ends sportifs et la majorité des initiatives et événements qui font la vie du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Concernant les travaux d'urgence, le conseil a été sollicité pour financer notamment des travaux d'étanchéité à la crèche Thorel, la réparation de la gâche électrique d'une porte coupe-feu de la bibliothèque Charlotte Delbo, ou encore les travaux d'aménagement de la loge de la gardienne de l'école Étienne Marcel.

D'autre part, il faut noter que 1 121 039 € ont été consacrés au fonctionnement des équipements. Ce montant est stable pratiquement à la reprise en comparaison avec 2015. Puis dans la section investissement, les dépenses élèvent à 29 178 € pour l'année 2016. Ces crédits ont permis de financer en 2016 la mise en place de garde-corps vitrée dans la section jeunesse de la bibliothèque Charlotte Delbo ainsi que l'amélioration de l'accueil et de la sécurité au sein de la mairie, avec l'extension du système d'alarme anti agression du bâtiment Petits-Pères ainsi que l'achat de petit matériel pour l'événementiel.

Ces montants présentent un décalage entre les dotations dont disposait le conseil et la consommation qui en a été faite. Ces reports, pour l'année 2016, s'élèvent à 394 692 €. Ces reports peuvent être divisés en deux catégories dont une partie a déjà été engagée, parce que les dépenses seront financées un peu plus tard, et dont l'autre constitue les reports libres d'emploi. Sur ce montant de 394 692 €, 102 216 € correspondent à des dépenses effectuées en 2016, mais seront peignées sur l'exercice 2017, et 292 476 € sont libres d'emploi et n'ont pas été consommés. Il faut par ailleurs indiquer que sur ces crédits non consommés, environ deux tiers concernent l'investissement et un tiers concerne le fonctionnement. Il faut indiquer que les reports de fonctionnement, qui sont de 80 000 €,

peuvent s'expliquer notamment par le fait que le conseil d'arrondissement a fait preuve d'une grande sobriété dans la façon dont il a utilisé l'argent public. Cela s'explique par cette attitude, mais aussi par la moindre consommation des fluides au regard des budgets prévisionnels. Un montant avait été fixé au vu de la manière dont le conseil pouvait anticiper, évaluer et surtout essayer de maîtriser la consommation de fluides chaque année. À ce titre, une dotation avait été affectée qui s'est avérée supérieure à la somme qui a finalement été dépensée. Une économie a donc été faite, entre guillemets, de près de 30 000 €. Des économies furent entre autres réalisées au niveau de l'animation locale pour près de 19 000 € pour le poste « fêtes et cérémonies ». Et pour le poste « bâtiments publics », il y a près de 5000 € qui n'ont pas été dépensés non plus. Ces économies concernent la rubrique fonctionnement.

S'agissant de l'investissement, il faut constater que la consommation est également moindre par rapport à 2016. Il y a donc également des reports libres d'emploi, dont une partie est liée à l'enveloppe qui est attribuée au conseil de quartier qui bénéficie de crédits d'investissement et qui ne les a pas consommés cette année, ce qui représente en tout plus de 70 000 €. Les prochaines réunions de conseil de quartier seront donc l'occasion d'inciter les membres à consommer ces crédits, étant entendu que l'on voit bien la difficulté de consommer ces crédits d'investissement, alors même que le conseil d'arrondissement bénéficie d'un budget participatif qui lui permet aussi de pouvoir faire financer ses idées par d'autres dispositifs. Il faut noter que le budget participatif vampirise un peu la capacité des conseils de quartier à financer des investissements, puisque le budget participatif permet de le faire à une échelle bien plus importante.

De quelle manière le conseil d'arrondissement va-t-il utiliser ces crédits disponibles ? Ces crédits vont d'abord être réintégrés dans le budget supplémentaire qui fera l'objet d'un débat, sachant que normalement, une partie de ces crédits d'investissement sera utilisée en 2017 pour des aménagements nécessaires en mairie, notamment pour des travaux de sécurité de l'escalier d'honneur ainsi que le système d'éclairage de l'ensemble du bâtiment. Pour rappel, en 2014 et en 2015, les reports de crédit d'investissement ont été utilisés notamment pour faire des travaux en mairie, au gymnase Jean Dame et en vue d'assurer la réfection de la fontaine Louvois.

**Mme Véronique LEVIEUX** remercie Maxime DES GAYETS pour cette présentation et demande si celle-ci suscite des interventions.

**M. Olivier MAILLEBUAU** souhaite avoir des précisions sur le poste 6982, par rapport aux frais de gardiennage, qui comportent notamment les frais relatifs aux églises, forêts et bois communaux. Puisqu'à la connaissance de M. Olivier MAILLEBUAU, il n'y a ni forêt ni bois communaux dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, toute son attention s'est portée naturellement vers le gardiennage des églises, mais il sait qu'il va être rassuré sur le respect de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

**M. Maxime DES GAYETS** remercie M. MAILLEBUAU pour cette intervention qui va lui permettre de faire une relance et de corriger un oubli qui manquait à cette présentation, en disant que la présentation des comptes administratifs permet de mettre au jour l'utilisation de l'argent public et des crédits affectés et permet de valoriser l'action des agents. Cette

présentation est donc une occasion de remercier la directrice générale des services et, par son intermédiaire, tous les agents qui essaient de dépenser du mieux possible les crédits de la collectivité. Il faut noter que parmi les actions engagées par la mairie du 2e, il y a un certain nombre de contraintes en lien avec la colonne des chiffres et les libellés. La colonne des chiffres est celle qui contraint la mairie à consommer moins que ce qu'elle souhaiterait, puisqu'elle n'a pas l'argent nécessaire. Et les libellés correspondent à des fonctions, des postes administratifs, qui doivent permettre de détailler les actions, de les rationaliser et de les rassembler.

S'agissant des frais de gardiennage, il n'a échappé à personne qu'il y avait des possibilités d'affectation qui pouvaient aller soit aux églises, soit aux forêts et aux bois communaux, avec des points de suspension qui permettent de garder l'esprit le plus ouvert possible pour la consommation de ces crédits. De ce fait, Maxime DES GAYETS peut rassurer M. MAILLEBUAU en indiquant que les crédits ouverts et les crédits mandatés de 15 226 € en 2016 ont servi à assurer la protection et donc le gardiennage des bâtiments publics, notamment dans un contexte de menaces que personne n'ignore et qui oblige la collectivité à multiplier les contrôles et à veiller à la sécurité des bâtiments publics. Et c'est à ce titre que des crédits municipaux sont affectés.

M. Maxime DES GAYETS peut donc suggérer à M. MAILLEBUAU, dès lors qu'il sera rassuré, et en essayant de ne pas trahir ses valeurs, de s'assurer que dans les constructions de matrices administratives disparaissent les mots qui lui paraissent gênants, car si cela figure dans les intitulés, ce n'est pas dans l'action.

**M. Jean-Paul MAUREL** souhaite intervenir brièvement (en écho aux interventions qu'il a pu faire les années précédentes) pour évoquer cette petite différence que l'on retrouve dans un sens et dans l'autre au fil des dernières années, à savoir la gestion des fluides et des budgets qui leur sont affectés. Cette année, il y a eu un excédent de 30 000 €, ce qui est une très bonne chose. Mais cet excédent fait suite à une surévaluation de cette consommation l'année précédente, puisque la mairie n'a pas pu bien quantifier les besoins. Or, aujourd'hui, cette évaluation ne s'est pas améliorée dans ce domaine et comme cela a été rappelé auprès des services, le conseil est toujours en attente d'un système de vision plus précis de ses consommations de fluides.

**Mme Véronique LEVIEUX** s'assure qu'il n'y a pas d'autres interventions et propose au conseil de délibérer sur cette présentation, en invitant M. le Maire à sortir de la salle pour pouvoir procéder au vote.

*Le compte administratif 2016 est adopté à la majorité des voix.*

**M. Jacques BOUTAULT** remercie le conseil pour cette délibération en faveur de ce compte administratif 2016 et pour sa confiance, il remercie également Véronique LEVIEUX pour sa présidence, Maxime DES GAYETS pour sa présentation et Isabelle CROS et son équipe pour la préparation de cette délibération. Il remercie enfin l'ensemble des élus pour les choix politiques qui concourent (bien que la majorité de ces dépenses soit affectée d'office, puisqu'il faut bien faire fonctionner les établissements) à cette bonne gestion. Il faut souligner que ces choix politiques se font dans la plus grande rigueur et dans la plus

grande attention, en veillant à dépenser au mieux l'argent public qui est confié au conseil d'arrondissement.

Aucune autre observation n'étant apportée, **M. Jacques BOUTAULT** propose au conseil d'aborder le point suivant figurant à l'ordre du jour.

#### **6 – 2017 DAE 197 Subvention (1 800 euros) à l'association Village des Panoramas pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (2e)**

**Mme Véronique LEVIEUX** indique qu'il s'agit d'une subvention, qui est attribuée annuellement, en vue de saluer et de reconnaître le travail effectué par une association de commerçants, soit l'association village des panoramas qui intervient chaque année pour illuminer ce passage du 2e arrondissement. Il convient de saluer l'activité de son président, Laurent MESSMER, qui est très actif en la matière et qui essaie de mobiliser ses confrères, ce qui n'est pas toujours une tâche facile, pour aménager et donner un caractère festif à ce passage qui est très fréquenté par les habitants du 2e arrondissement ainsi que par un grand nombre de touristes. Donc, pour les fêtes de fin d'année, cette association est un atout pour le quartier. Cette année, le budget que l'association a envoyé à la ville était un peu moindre par rapport aux années précédentes. De ce fait, la subvention de la ville est passée de 1900 à 1800 € pour tenir compte de ces nouveaux éléments, mais elle reste dans le cadre global des 30 % de contribution financière que la ville apporte aux demandes de subventions faites par les associations de commerçants à l'occasion de ces fêtes de fin d'année. C'est par ailleurs une association qui peut le cas échéant organiser d'autres manifestations comme des brocantes ou des animations culturelles dans ce passage. C'est une association que le conseil du 2e arrondissement connaît bien et Mme Véronique LEVIEUX ne peut qu'inviter l'assemblée à apporter son soutien à cette subvention.

**M. Jacques BOUTAULT** remercie Véronique LEVIEUX pour cette présentation qui concerne une délibération annuelle permettant d'encourager les bonnes initiatives des commerçants lors des fêtes de fin d'année. S'il n'y a pas d'intervention, M. Jacques BOUTAULT propose à l'assemblée d'adopter cette délibération.

*La délibération 2017 DAE 197 est adoptée à l'unanimité.*

#### **7 – 2017 DASCO 14 Divers lycées municipaux publics parisiens - Subventions (25.329 euros)**

**Mme Olivia HICKS** indique que les douze lycées municipaux d'enseignement professionnel ont acquis en septembre 2014 le statut d'établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Le conseil d'arrondissement est donc appelé à voter des subventions d'investissement pour permettre à ces établissements de faire face à des travaux de sécurité des biens et des personnes. S'agissant de la délibération qui est proposée à ce jour, six lycées sont concernés pour un montant total de subvention de 25 329 €. Dans le 2e arrondissement, il y a l'annexe Lulli du lycée Monod pour laquelle une subvention de 4658 € est proposée en délibération pour la sonorisation de l'établissement, c'est-à-dire

notamment le remplacement des sonneries actuelles par des haut-parleurs et la mise en place d'une carte alerte avec trois sortes d'alarmes différentes de sorte à faire une différenciation entre les exercices d'évacuation et les exercices de confinement. Effectivement, jusqu'à maintenant, dans les écoles, il n'y avait qu'une seule sorte d'alarme. Or, il y a plusieurs risques. Les attentats ont fait l'objet d'un travail qui a débouché sur la mise en place de sonneries différenciées pour que les élèves et les enseignants sachent s'ils doivent sortir de la classe ou s'ils doivent au contraire se confiner dans la classe. Ces travaux de sonorisation vont ainsi permettre de mettre en place ce système. Mme Olivia HICKS invite le conseil à délibérer sur ce sujet et se tient à la disposition de chacun de ses membres s'il y a des questions spécifiques.

**M. Jacques BOUTAULT** remercie Olivia HICKS se pour cette présentation. Il s'assure qu'il n'y a pas d'interventions et soumet la délibération aux voix de l'assemblée.

*La délibération 2017 DASCO est adoptée à l'unanimité.*

### **8 – 2017 DASCO 76 Lycées municipaux - Subventions d'équipement (386 633 euros)**

**Mme Olivia HICKS** indique que ces subventions d'équipement concernent encore un certain nombre de lycées municipaux parisiens. Pour le 2e arrondissement, une subvention de 33 100 € est proposée à la délibération. Au total, les subventions d'équipement pour l'ensemble des lycées parisiens concernés correspondent à un montant de 386 633 € et visent à contribuer au renouvellement du matériel et à l'achat d'équipements correspondant à de nouveaux besoins pédagogiques ou administratifs et logistiques. S'agissant du lycée Jacques Monod, sur les 33 100 € de subventions proposées au 2e arrondissement, il y a des rideaux, des ordinateurs et des vidéoprojecteurs. Chaque année, le lycée s'engage dans une bataille pour obtenir du matériel. Cette délibération est donc une bonne chose et Mme Olivia HICKS invite le conseil à voter en faveur de cette subvention.

**M. Jacques BOUTAULT** remercie Mme Olivia Hicks. Cette présentation n'appelant pas d'observation, M. le maire soumet ce point au vote du Conseil.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **9 – 2017 DASCO 71 Subventions (994.937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP**

**Mme Olivia HICKS** remarque qu'il s'agit d'une subvention beaucoup plus importante, qui représente 994 937 € concernant les temps d'activités périscolaires (TAP). L'année 2016 a été marquée par l'adoption du nouveau projet éducatif territorial (PEDT) qui s'inscrit dans la continuité du précédent en poursuivant la structuration d'une offre éducative de grande ampleur dans la capitale, et réaffirme les cinq objectifs et les ambitions définis par les signataires lors de la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs qui sont :

- contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque jeune parisien ;
- favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie ;
- promouvoir une école de l'égalité des droits ;  
renforcer la cohérence éducative entre le projet de l'école, du collège ou du lycée municipal, les projets péri et extra scolaires ;
- associer et accompagner les parents.

Le nouveau PEDT prévoit également de mieux prendre en compte les besoins spécifiques de chaque enfant qu'il s'agisse du respect primordial des rythmes de l'enfant, notamment en maternelle, ou de la prise en charge des enfants en situation de handicap par des équipes d'animation renforcées et spécifiquement formées.

Pour l'année scolaire 2017-2018, sur les ateliers confiés à des prestataires extérieurs dont le nombre sera sensiblement équivalent à celui de l'année 2016-2017, 270 ateliers seront issus de l'appel à projets, les autres seront issus du nouveau marché TAP, qui a été lancé en 2016 (« accord-cadre à bons de commande multi- attributaire de la DASCO relatif à l'organisation, l'animation et le suivi des temps d'activités périscolaires (TAP) et des ateliers bleus (AB) en neuf lots séparés »), pour lequel le Conseil de Paris a été saisi en septembre 2016.

Pour mémoire, ce marché alloti par thématiques (six lots concernant les TAP sur les écoles élémentaires, un lot concernant les TAP sur les écoles maternelles et deux lots concernant les ateliers bleus) a pour objectif de mobiliser les associations en capacité d'animer des ateliers sur tout Paris comme les associations micro- localisées en capacité d'animer qu'un ou deux ateliers par semaine et permettre ainsi une pérennité de leur activité et de leur financement.

La diversité des prestataires retenus dans le cadre de ce marché permet d'assurer l'animation de la totalité des ateliers confiés à des prestataires extérieurs. Ces prestataires débiteront leurs prestations à la rentrée 2017. En outre, les ateliers assurés par la DAC, la DJS et le CASVP seront reconduits au terme d'un processus d'évaluation s'appuyant sur une campagne menée au printemps et un suivi rigoureux des ateliers tout au long de l'année.

La procédure de l'appel à projets pour la mise en œuvre d'ateliers dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) a été relancée pour l'année 2017/2018 avec deux objectifs principaux :

- Privilégier une dimension locale ;
- Rechercher une dimension pédagogique et des contenus innovants ayant fait l'objet en amont d'une démarche de conception collaborative.

Pour cette année, le 2e arrondissement n'a pas été sollicité par des associations locales pour des appels à projets. Le 2e arrondissement n'aura que les marchés et il y aura un rééquilibrage qui se fera avec les arrondissements voisins pour les appels à projets des associations.

La DASCO, à travers ces consultations (marché public et appel à projets), exige des prestataires des ateliers que le contenu des activités conduites auprès des enfants concoure

à l'appropriation des principes et valeurs de laïcité, de citoyenneté et de vivre-ensemble, d'égalité filles-garçons, ainsi que les valeurs de la République.

Le présent appel à projets a été lancé le 5 décembre 2016, et les propositions ont été reçues jusqu'au 20 janvier 2017. Chaque arrondissement concerné (dont le deuxième ne fait pas partie) et les services de la ville ont émis un avis d'opportunité.

Il est donc aujourd'hui proposé d'attribuer pour mettre en œuvre 270 ateliers dans les écoles de Paris une subvention aux 96 organismes dont la liste figure en annexe de la délibération ci-jointe. La mairie de Paris propose également de l'autoriser à signer avec chaque organisme bénéficiaire d'une subvention une convention annuelle d'objectifs dont le modèle est joint au présent projet de délibération.

Mme Olivia HICKS remercie l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**M. Jacques BOUTAULT** remercie Olivia HICKS de cette présentation. Avant de soumettre ce point aux voix du conseil, il souhaite faire un commentaire pour se réjouir de la qualité des activités extrascolaires permises par ces temps d'activités périscolaires et pour se réjouir que l'aménagement des rythmes éducatifs ne fasse plus débat. Il est normal d'ailleurs que l'ARE ait fait débat dans ses premières années de mise en place. Aujourd'hui, il est entré dans les mœurs, chacun s'en satisfait et cela est probablement dû à toute l'énergie et la volonté qui ont été investis par la Ville de Paris et ses élus en sa faveur qui se concrétise par une dotation financière importante, puisque nous votons près d'un million d'euros. Dans les écoles maternelles et élémentaires les activités périscolaires de qualité sont bien aujourd'hui une réussite. On ne le dit pas assez, parce que l'on parle beaucoup des choses quand elles ne fonctionnent pas, alors que quand elles fonctionnent normalement à la grande satisfaction des élèves, on le souligne moins et M. Jacques BOUTAULT tenait à le faire en présence des membres du conseil. Donc, il se réjouit que le conseil puisse adopter cette délibération qui va lui permettre de financer ces temps périscolaires très hautement qualitatifs dans les écoles parisiennes.

Si ce point n'appelle pas d'autres interventions, M. Jacques BOUTAULT le soumet à l'approbation de l'assemblée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **10 – 2017 DJS 173 Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes**

**Mme Brigitte VAN HOEGAERDEN** rappelle que par note du 16 décembre 2016, le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a informé l'ensemble des Préfets de Région sur la mise en œuvre des orientations de la part équipement du CNDS votées au Conseil d'Administration du 30 novembre 2016 et sur l'explication de la procédure en matière de subventions d'équipement pour 2017.

Cette politique de subventions s'articule autour de la répartition de financements suivante :

- Les équipements structurants au niveau national ;
- Les équipements structurants au niveau local ;
- Le plan de développement des équipements sportifs en outremer et en Corse ;
- Le plan « Héritage 2024 » : ce plan est conçu pour favoriser le développement d'équipements de proximité au service du sport pour tous et sur l'ensemble du territoire.
- Cette présente délibération a pour but de solliciter, au titre des équipements structurants au niveau local et plus précisément au titre de la mise en accessibilité des équipements sportifs existants. Quatre projets sont proposés dont trois concernant des travaux de rénovation et un dernier relatif à l'achat de matériels lourds. Le 2<sup>e</sup> arrondissement n'est pas concerné, mais trois projets de rénovation peuvent être cités :
  - Travaux de rénovation de la piscine Émile Anthoine (15e) ;
  - Travaux du réaménagement du gymnase Ronsard (18e) ;
  - Travaux d'accessibilité du gymnase Bretonneau (20e).

Tout ceci représente un montant total d'environ 270 936 €. Ces travaux de rénovation concernent les équipements précités dans l'objet de la délibération.

Pour l'acquisition de matériels lourds, il s'agit de l'achat de chaise de mise à l'eau (pour les personnes handicapées). Il est prévu la fourniture et l'installation de chaises de mise à l'eau pour 48 piscines parisiennes, dont 39 en régie pour un montant de 34.000 €. Le besoin est estimé à 32 chaises de mise à l'eau, ce qui revient environ à 1060 € la chaise. Mais le centre sportif Jean Dame dans le 2e arrondissement a déjà sa chaise de mise à l'eau, sachant qu'il bénéficie d'un bassin-école et non d'une piscine.

En conséquence, la Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement de l'autoriser à solliciter cette subvention et de bien vouloir en délibérer.

**M. Jacques BOUTAULT** remercie Madame Brigitte VAN HOEGAERDEN pour cette présentation dont il se réjouit et qui pourra certainement être adoptée, avec une petite remarque, tout de même qui est que la mairie du 2e n'est pas directement concernée par celle-ci, puisque le bassin-école Jean Dame est déjà équipé. En revanche, il souhaite mentionner qu'une délibération qui aurait pu concerner le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ne lui a pas été soumise. Elle porte sur le lancement des travaux pour le « *Playground* » des Halles pour lequel des élèves du 2e arrondissement ont saisi le conseil d'arrondissement. M. Jacques BOUTAULT rappelle qu'il avait alors personnellement encouragé la mise en œuvre de toutes les procédures qui sont remontées jusqu'à la maire de Paris qui a accepté la construction d'un espace de jeu. Cette délibération est donc engagée aujourd'hui même, mais elle est soumise au conseil du 1er arrondissement uniquement et M. Jacques BOUTAULT pense qu'il est un peu dommage que le conseil du 2e n'ait pas lui-même été sollicité, alors qu'il est à l'origine de cet équipement. C'était une simple remarque. Personne n'y peut rien ici, car ce sont les arcanes parfois un peu compliqués de la Ville de Paris qui soumet tout au conseil des délibérations qui ne le concernent pas vraiment et qui parfois oublie des délibérations qui le concernent beaucoup plus directement.

**Mme Brigitte VAN HOEGAERDEN** souhaite ajouter une remarque supplémentaire. Effectivement, cela ne concerne pas la délibération qui vient d'être présentée. Elle vient de prendre connaissance de cette information et trouve effectivement que c'est regrettable mais tiens à souligner qu'il y a eu une concertation fructueuse entre les deux adjointes aux sports du 1<sup>er</sup> Madame FIGUÉROA et du 2<sup>e</sup> Madame VAN HOEGAERDEN pour la réalisation de ce terrain qui sera inauguré fin d'année 2018 et est implanté dans le 1<sup>er</sup>. Madame VAN HOEGAERDEN précise que la mairie du 1<sup>er</sup> a participé au financement de ce playground. En revanche, même s'il n'y a pas eu, pour ce soir, de projet de délibération présenté dans le 2<sup>e</sup>, il y a eu en amont plusieurs réunions de co-construction (un terme très utilisé en ce moment) entre les services de la Ville de Paris, les deux adjointes des deux arrondissements et les jeunes à l'initiative du projet. Ainsi, il est dommage que cette co-collaboration n'ait pas totalement abouti.

Ceci dit, Mme Brigitte VAN HOEGAERDEN se réjouit fortement pour les enfants qui ont obtenu, ce qui n'était pas aisé, l'insertion d'un terrain de foot et de basket d'une certaine dimension dans le projet paysager en cours de réalisation du jardin des Halles. Ce qui n'était pas évident, à ce stade, car il fallait obtenir les accords de l'architecte, de l'Architecte des Bâtiments de France, trouver un financement etc...

**M. Jacques BOUTAULT** remercie Mme Brigitte VAN HOEGAERDEN pour ces précisions et remarque qu'il s'agit d'un projet très important qui a été mené à bien avec les collègues du 1<sup>er</sup> arrondissement. Mais il est simplement dommage que ce travail ne puisse pas être davantage mis en valeur par une délibération qui aurait pu très logiquement être soumise à cette assemblée, compte tenu de ce qui vient d'être dit.

**Mme Véronique LEVIEUX** se réjouit également de cette information, sachant que tous les élus ont été sollicités par ce projet porté par ces jeunes du 2<sup>e</sup> arrondissement qui ont participé à des réunions et qui se sont beaucoup impliqués. Mme Véronique LEVIEUX aimerait donc saluer la capacité des services qui ont pu changer leur fusil d'épaule, puisqu'à l'origine, cette perspective ne faisait pas partie des projets d'aménagement du jardin et des alentours de la bourse du commerce. Il y a eu une bienveillance sur l'impulsion de la mairie du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> arrondissement et une bienveillance au niveau de l'Hôtel de Ville. Par ailleurs, Mme Véronique LEVIEUX s'interroge sur la modalité de gestion de cet espace, dans la mesure où ce lieu sera extrêmement fréquenté. Elle souhaite savoir s'il y aura des modalités restrictives d'encadrement particulier ou si ce n'est pas encore défini.

**M. Jacques BOUTAULT** pense qu'à ce stade, ce n'est pas encore défini. Cependant, la délibération n'a pas été étudiée, puisqu'elle n'a pas été soumise, mais elle porte sur l'engagement financier pour financer les travaux. Et en ce qui concerne les modes d'usage, le conseil aura certainement un peu de temps pour en débattre avant l'ouverture, mais c'est une interrogation qui mérite effectivement d'être soulevée dès maintenant.

**M. Jean-Paul MAUREL** souhaite faire un petit rappel concernant le bassin-école qui a été évoqué. Ce dernier a été reconstruit il y a plusieurs années en inox. Et en termes de budget, les frais de fonctionnement et d'entretien se sont nettement améliorés et ce bassin donne toute satisfaction.

**M. Jacques BOUTAULT** remercie M. Jean-Paul MAUREL pour ces précisions utiles et ajoute que c'était à l'époque quelque chose de très innovant que de mettre en place des bassins en inox, qui ont la particularité de n'être qu'en une seule pièce, ce qui permet d'avoir des piscines qui ne fuient pas, contrairement aux piscines en ciment couvertes de carrelage. Il y a donc eu cette innovation qui a permis d'éviter les fuites, donc les factures d'eau, et d'avoir à faire des travaux et à fermer la piscine quasiment tous les ans.

**M. Olivier MAILLEBUAU** souhaite revenir sur le corps de la délibération et se réjouir que cette dernière permette au conseil de soutenir le plan Héritage 2024 qui porte sur ce que l'organisation des JO permettra de laisser comme héritage, que ce soit au niveau immatériel ou matériel, et ainsi saluer tout le travail effectué sur ce plan par le secrétaire d'État en exercice, Thierry BRAILLARD, en coordination avec l'adjoint aux sports de la Ville de Paris, pour que ces Jeux Olympiques soient, à tous niveaux, exemplaires.

**M. Jacques BOUTAULT** répond qu'il serait dommage d'attendre les JO pour se préoccuper des handicapés.

**M. Maxime DES GAYETS** souhaite intervenir dans le prolongement de l'intervention précédente de M. Olivier MAILLEBUAU. À la fois comme élu parisien, comme habitant du 2<sup>e</sup> arrondissement et membre du conseil d'administration du GIP Paris 2024, il se félicite que commencent à apparaître sur des sujets qui pourraient ne pas être vus comme des sujets centraux sur la candidature de Paris 2024 la couleur de cet événement dans une série de politiques publiques. Et cela permet de souligner, au-delà même de cette candidature dont on attend le résultat en septembre 2017, que l'on s'aperçoit que le gouvernement ainsi que toutes les collectivités (la ville et la région) se sont engagés dès à présent pour appuyer toute une série d'investissements, comme c'est le cas d'Héritage 2024, le cas de tous les dispositifs Omnisport et aussi tous les dispositifs d'équipements de proximité qui manquaient à l'Île-de-France, qui en est fortement dépourvue et qui va pouvoir être boostée par cette candidature. Cette année, les crédits ont été augmentés de manière importante précisément dans cette perspective. Et de la même façon, des investissements ont été faits en termes d'infrastructures de transport et bénéficient, d'une certaine manière, de cette candidature.

M. Maxime DES GAYETS pense donc que l'on peut se féliciter, quelle que soit l'issue de la candidature de Paris, comme c'était le cas dans les candidatures précédentes, qu'il y ait un héritage qui puisse directement profiter aux Parisiens ainsi qu'aux habitants du 2<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Jacques BOUTAULT** s'assure qu'il n'y a pas d'autres interventions et propose au conseil d'arrondissement d'adopter cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **11 – 2017 DJS 166 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne (12e)**

**Mme Brigitte VAN HOEGAERDEN** indique qu'en 2015, le CASP a repris les activités de l'association La Clairière, centre social situé dans le 2e arrondissement, dont « Un espace pour trouver sa place » au 60, rue Greneta, ouvert aux jeunes les mercredis après-midi. Cette activité touche une trentaine de jeunes âgés de 11 à 17 ans. Elle favorise le dialogue, l'autonomie et la créativité par la construction de projets collectifs.

Dans le cadre du jumelage avec le centre culturel Zounoogo dans le village de Saponé, à 30 km au sud de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, l'envoi de médicaments et de vêtements pour les enfants de Saponé est maintenu. Ainsi une collection de chemises Wax (le tissu de coton imprimé communément utilisé en Afrique noire pour les pagens des femmes) flanquées du logo « Maison Clairière à Saponé » sera mise en vente lors des événements de quartier du printemps.

Le bal de la Bourse, le vide-grenier, la fête de la Forme sont également l'occasion pour les jeunes de tenir des stands de vente de produits africains ou de restauration, des buvettes dont les bénéfices sont destinés à participer au financement des sorties et séjours envisagés en cours d'année (calanques de Cassis et Barcelone).

En outre, en 2017, des ateliers informatiques animés par un jeune bénévole à destination des jeunes ont été initiés dans l'Espace public numérique de La Clairière les mercredis après-midi.

L'association dispose enfin de créneaux pendant les vacances scolaires dans la salle multisport du centre sportif Jean Dame et dans le Centr'Halles Park.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions et de leur adéquation avec les priorités de la mairie du 2e arrondissement à l'égard de la jeunesse précisées dans l'objectif n°3 « Encourager la citoyenneté et la participation des jeunes » du contrat jeunesse du centre de Paris, la maire de Paris demande au conseil d'arrondissement de bien vouloir l'autoriser à signer la convention annuelle 2017 ci-jointe qui prévoit l'attribution à l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne d'une subvention d'un montant de 2000 euros au titre de la jeunesse.

Par ailleurs, estimant que l'on parle beaucoup de simplification administrative, Mme Brigitte VAN HOEGAERDEN trouve dommage que cette convention annuelle pour un montant de 2000 € ne puisse pas se transformer en une convention qui s'étalerait plutôt sur trois ans, ce qui permettrait d'éviter de monopoliser les activités des différents partenaires qui doivent se regrouper autour d'une convention, d'imprimer les papiers, etc. Cela vaut d'autant plus que le projet mené par la Clairière est un projet de longue haleine qui s'étend au-delà du terme d'une année. Pour autant, les choses se passent à peu près correctement. Et il a été prévu avec les référents de l'association de renouveler ce qui a été fait il y a à peu

près un an et demi lorsque les jeunes lui ont présenté, en tant que délégué à la jeunesse, leurs travaux et leurs projets. Cette expérience va donc être renouvelée.

**M. Jacques BOUTAULT** remercie Mme Brigitte VAN HOEGAERDEN pour son implication aux côtés des jeunes qui fréquentent le centre La Clairière et se réjouit que cette association implantée depuis plus de 110 ans dans le 2e arrondissement, qui fait toujours un bon travail auprès des jeunes et que la mairie accompagne très volontiers, soit toujours active.

M. Jacques BOUTAULT souscrit d'ailleurs au passage à la réflexion de Mme Brigitte VAN HOEGAERDEN sur le poids de papier qu'il faut imprimer et les partenaires qu'il faut mobiliser pour 2000 €, ce qui n'est pas une somme si importante que cela. Il est vrai, effectivement, qu'une convention bi-, voire tri-annuelle, serait peut-être plus pertinente dans le cadre d'une simplification des démarches administratives. C'est une remarque tout à fait juste à laquelle M. le Maire souscrit personnellement.

**Mme Véronique LEVIEUX** se questionne sur un sujet qui fait écho à la discussion précédente. Lors du précédent conseil de Paris, une communication a été présentée sur les actions de prévention jeunesse. Et dans ce cadre, il y a eu un financement à l'attention du club de prévention qui est rattaché aux CASP, puisqu'il y a ce club qui fait un travail tout à fait utile, y compris dans les quartiers du 2e arrondissement. Et c'est aussi ce genre de délibération qui n'a pas été soumise directement au conseil d'arrondissement du 2<sup>e</sup>, alors que cela concernait notamment les jeunes du 2e surtout sous l'action du club de prévention de La Clairière.

Mme Véronique LEVIEUX souhaitait faire ce petit rappel pour saluer le travail accompli en la matière sur le territoire du 2e arrondissement par les acteurs du club de prévention, qui s'est renforcé récemment, sachant que tout le monde apprécie le travail qui est fait et qui est très utile.

**M. Jacques BOUTAULT** souscrit à ces propos et ajoute qu'il s'est personnellement mobilisé auprès de Colombe BROSSEL pour que ce club de prévention ne soit pas déshabillé de ses effectifs, comme cela était préalablement envisagé. M. Jacques BOUTAULT aimerait donc ici remercier Colombe BROSSEL qui a été attentive aux arguments que les élus ont transmis afin que le club de prévention continue à avoir autant d'effectifs, même si son périmètre s'est un peu élargi. S'il n'y a pas d'autres remarques, M. Jacques BOUTAULT propose à l'assemblée d'adopter cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **12 – 2017 DPE 31 Convention de versement d'une subvention de la métropole du Grand Paris pour l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires des ménages à Paris (2e et 12e)**

**M. Olivier MAILLEBUAU** indique que le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) a été instauré par la Métropole du Grand Paris (MGP) afin de soutenir les projets innovants

des communes et des territoires dans les domaines de compétence prioritaires identifiés que sont la protection de l'environnement et du cadre de vie.

À ce titre, le cofinancement de l'achat de 5 bennes de collecte spécifiques à motorisation GNV dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires des ménages à Paris (2e et 12e) a été retenu par délibération du bureau de la métropole du 6 mars 2017.

Cette expérimentation s'inscrit pleinement dans la stratégie « zéro déchet » de la Ville de Paris. Elle répond aux objectifs de recyclage des déchets ménagers du Plan Régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) et à l'un des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la généralisation du tri à la source des bios déchets d'ici 2025.

Pour poursuivre la démarche, l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires des ménages dans les 2e et 12e arrondissement marque une volonté forte de la Ville de Paris de valoriser ces déchets fermentescibles qui représentent plus de 22 % du contenu de la poubelle parisienne. Le 2<sup>e</sup> arrondissement est d'ailleurs le seul à avoir mis en place une expérimentation simultanée du dispositif « Trilib » avec celle de la collecte des déchets alimentaires. Ceci permet (avant une généralisation à l'ensemble de la Ville de Paris que tout le monde espère) de tester les synergies possibles entre ces deux dispositifs pour diminuer les déchets non traités postérieurement.

Cette opération consiste à collecter en porte-à-porte les déchets alimentaires déposés par les habitants dans des conteneurs spécifiques. Le vidage s'effectuera au centre de transfert de la société GENERIS situé à Villeneuve Saint-Georges dans le Val de Marne. La fréquence de collecte est de deux fois par semaine. Le projet nécessite l'achat de 5 bennes de collecte qui seront dotées d'une motorisation GNV.

L'expérimentation va permettre de valider les choix techniques et de déterminer les meilleures conditions économiques de collecte des déchets alimentaires des ménages dans la perspective d'une généralisation de cette collecte à l'ensemble du territoire parisien. Elle permettra en particulier de fiabiliser le ratio de déchets alimentaires collectés par habitant et d'estimer les quantités potentiellement collectables à l'échelle parisienne. Cette opération constitue une première en France en termes de collecte des déchets alimentaires en milieu urbain dense. Il faut préciser sur ce sujet que chaque Parisien produit 500 kg de déchets par an et que seulement 20 % de ces déchets sont aujourd'hui recyclés. Il y a donc une marge de progression importante.

La demande de subvention au titre du FIM porte sur la participation au financement de l'achat des 5 bennes de collecte. La commande de ces engins a été lancée en 2016 pour un coût total de 1 057 596 €. La métropole contribue financièrement à ce projet à hauteur de 264 399 €. Ces bennes ont été livrées en avril 2017 pour un lancement de l'expérimentation en mai 2017.

Il faut souligner à ce titre que le 2e arrondissement est en plein dans cette phase-là, puisqu'après une phase de découverte et de précision immeuble par immeuble, pour

laquelle il faut remercier les services de la propreté de la Ville de Paris qui ont effectué ce travail de prévention, mais aussi d'explication pédagogique, qui a montré qu'il y avait quand même une bonne réceptivité des habitants dans le 2e arrondissement. Encore faut-il qu'ils soient bien préparés à cela. M. le Maire a conduit aussi une expérimentation et une anticipation des textes obligatoires par le biais de la collecte dans les établissements scolaires. Et désormais, il y a un début de distribution de petits bacs et de petits sacs qui a été validée par l'adoption d'une subvention et ce dispositif commence à monter en puissance. La mairie du 2e se montrera donc très attentive à ce que les collectes soient réalisées de manière propre et régulière. De ce fait, le conseil est sollicité pour donner l'autorisation à Mme la maire de Paris de signer avec la Métropole du Grand Paris la convention de versement d'une subvention au titre du fonds d'investissement Métropolitain (FIM) pour l'achat de 5 bennes de collecte dans le cadre de l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires des ménages à Paris (2e et 12e).

**M. Jacques BOUTAULT** remercie M. Olivier MAILLEBUAU pour cette présentation de délibération qui va permettre à la Ville de Paris d'acquérir les outils nécessaires pour collecter les déchets alimentaires, qui sont jusqu'à présent soit enfouis soit incinérés, ce qui n'a pas beaucoup de sens, alors qu'il est possible de les valoriser pour en faire du méthane ou de l'engrais agricole sous forme de compost. Aussi, M. Jacques BOUTAULT se réjouit que le 2e arrondissement soit un arrondissement pilote dans la mise en œuvre de la collecte de ces déchets. Cela a d'ailleurs été rappelé par M. Olivier MAILLEBUAU, c'est une première dans un centre urbain aussi dense que le nôtre et c'est donc un pari aussi qui est fait. Et en fonction de la façon dont cela se mettra en œuvre au sein de cette collectivité, les enseignements en seront tirés en vue de mettre en œuvre cette collecte sur l'ensemble du territoire parisien. Très prochainement, les parisiens du 2e arrondissement se verront dotés d'un nouveau bac, à couvercle marron, dans lequel ils seront invités à mettre uniquement les déchets alimentaires qui seront collectés par l'une de ces cinq bennes deux fois par semaine et qui seront ensuite valorisés sous forme de compost ou de méthane plutôt que d'être enfouis ou incinérés et donc de produire de la pollution.

Il s'agit donc d'une très bonne initiative pour laquelle M. Jacques BOUTAULT tient à remercier également la DPE pour le travail préalable qu'il a fallu faire pour la mise en place de cette expérimentation qui doit commencer au cours du mois de mai, sachant que les premiers bacs marrons sont apparus dans certains immeubles du quartier.

**M. Brice ALZON** remarque que son immeuble est l'un des premiers à connaître cette expérimentation, puisque le bac marron est en place depuis une semaine et demie. Et cette mise en place a soulevé une question pratico-pratique : effectivement, il a été constaté qu'un sac en plastique avait été placé dans le bac marron par la gardienne qui a voulu protéger la poubelle. Or, cette erreur commise par sa gardienne sera certainement commise également par d'autres gardiennes et M. Brice ALZON se demande s'il n'est pas possible de compléter par un petit document d'information au moment de la livraison de ces bacs poubelles pour éviter que cette erreur se reproduise.

**M. Jacques BOUTAULT** remercie M. Brice ALZON pour cette question dont il prend note et sur laquelle une réponse sera apportée par M. Olivier MAILLEBUAU.

**Mme Dominique DUSSART** remarque que le 2e arrondissement est un quartier historique où les locaux d'immeuble ne sont pas extensibles. Il y a déjà les bacs blancs, les bacs jaunes et les bacs verts et Mme Dominique DUSSART souhaite savoir s'il y a eu une évaluation faite par la DPE sur les immeubles qui ne pouvaient pas accueillir ce quatrième ou ce cinquième bac dans leurs locaux.

Pour répondre à M. Brice ALZON sur les questions de protection des bacs pour accueillir les denrées alimentaires, Mme Dominique DUSSART souhaite évoquer une petite commune de 2000 habitants, très touristique, qui a beaucoup de déchets alimentaires. Cette commune a organisé cette collecte et a demandé aux habitants de mettre leurs déchets alimentaires dans du papier journal, puisque c'est totalement recyclable, que c'est aussi bien qu'un bac plastique et que c'est moins cher.

**M. Jean-Paul MAUREL** s'interroge sur une question un peu externe. Puisque les bennes qui vont venir collecter ces déchets sont au GNV, il se demande si M. Olivier MAILLEBUAU sait où se trouve la station qui fournit ce carburant et si cette station est accessible à d'autres poids-lourds au GNV, sachant qu'il y a un déficit de station de distribution.

**M. Olivier MAILLEBUAU** remercie les intervenants pour ces questions. Il remercie M. Brice ALZON pour ces interrogations trouvant des réponses dans le guide du tri des déchets alimentaires qui est actuellement distribué. Il est mentionné (mais certainement en police trop restreinte) qu'il n'y a pas nécessité de rajouter ces poches en plastique dans les bacs marrons. C'est donc une remarque tout à fait pertinente. Lorsque le dispositif sera en phase de consolidation du déploiement, il faudra insister sur ce point, d'autant plus que des sacs biodégradables seront également fournis parallèlement aux petits sacs. Et cela ramène aussi à l'importance du relais en termes de communication et de prévention des déchets des gardiens et gardienne d'immeuble de l'arrondissement qui sont malheureusement de moins en moins nombreux. Souvent remplacés par des sociétés de prestation de services, la même qualité de service n'est pas toujours au rendez-vous, que ce soit sur le respect des horaires de collecte ou en matière de prévention et de sécurité publique. La mairie de Paris et la mairie du 2e arrondissement essaient au maximum de contribuer à la formation de ces gardiens, de les accompagner et de les valoriser, en espérant pouvoir compter sur eux encore de nombreuses années.

En ce qui concerne le GNV, M. Olivier MAILLEBUAU est en capacité de préciser que dans le centre de vidage, à Villeneuve Saint-Georges, dans le Val-de-Marne, il y a une borne qui permet aux véhicules concernés de se fournir. Villeneuve Saint-Georges est en plus le centre de triage principal en Île-de-France pour le réseau ferré. Donc, il sera possible d'y aller aussi en transport en commun, ce qui permettra de faire une boucle totale sur ces possibilités permises en Île-de-France.

S'agissant de l'interrogation de Mme Dominique DUSSART, M. Olivier MAILLEBUAU peut préciser que 60 % des immeubles du 2e arrondissement sont en capacité d'accueillir soit de manière exhaustive soit par ciblage des bacs marrons, ce qui est plus élevé que ce qui était attendu. En effet, suite aux études préalables qui ont été menées sur les immeubles, il avait été constaté que ces immeubles étaient en sous capacité importante. Mais le delta est

extrêmement important en fonction du quartier dans lequel on se situe. Et s'il n'y a pas de capacité d'accueil de ces nouveaux bacs, M. Olivier MAILLEBUAU pense avoir le soutien de Mme Dominique DUSSART en disant qu'il conviendra d'insister pour développer le compostage de proximité.

**M. Jacques BOUTAULT** remercie M. Olivier MAILLEBUAU pour ces réponses très précises, qui vont permettre au conseil d'adopter dans l'enthousiasme cette délibération qui va emmener le quartier vers cette belle aventure innovante à Paris de la collecte des déchets alimentaires.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **13 – 2017 DAC 486 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie (2e)**

**M. Jacques BOUTAULT** propose d'apporter, par le présent projet, le soutien du conseil d'arrondissement à la Société française de Photographie. Cette association a été fondée en 1854 (elle n'avait peut-être pas de statut associatif à l'époque, puisque la loi sur les associations date de 1901) et elle a été reconnue d'utilité publique en 1892.

Elle dispose d'une collection unique au monde, classée monument historique, qui rassemble des images et des appareils anciens donnés par ses membres : 125 daguerréotypes ; 400 calotypes ; quelques 10 000 photographies d'auteurs identifiés ; plus de 45 000 plaques ; plusieurs centaines d'appareils, objectifs et matériels divers.

C'est la plus importante collection privée spécialisée en France. Les ouvrages de la bibliothèque et les collections sont consultables deux après-midis par semaine, deux salariés accueillant le public sur rendez-vous.

Par ailleurs, l'association soutient la création contemporaine, en programmant un cycle de production et d'exposition d'œuvres dans sa vitrine, réalisé en partenariat avec les ateliers Janvier et L'Image collée. Hébergée au centre de Paris par la Bibliothèque nationale de France, la SFP, en 2017, souhaite poursuivre ses diverses activités, notamment la numérisation de ses fonds débutée en 2012. Pour maintenir un lien avec ses membres et diffuser ses activités, la SFP dispose d'un site Internet et de comptes Facebook et Twitter. Son blog lui permet d'informer le public sur ses activités et de créer un lien pérenne avec ses membres. Un site consigne dans le détail, depuis 2011, les différents chantiers mobilisant la collection et témoigne de l'investissement des bénévoles et des jeunes en service civique qui y travaillent.

Compte tenu de la qualité du travail effectué par cette association qui contribue à la connaissance et à la sauvegarde du patrimoine iconographique parisien, et afin de lui permettre de poursuivre ses activités, M. Jacques BOUTAULT propose d'attribuer à la Société française de Photographie, en 2017, une subvention de 6.000 euros. Il précise que cette délibération est soumise annuellement et en l'absence de remarque, il est soumis aux voix du conseil.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Jacques BOUTAULT** clôt la séance à 20h30.